

**ARRÊTÉ 121-2026**  
**établissant le tableau annuel d'avancement de grade**  
**au titre de l'année 2026**

Le Maire de la commune d'Arvert,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°DE 2017-053 du 26 juin 2017 relative à la détermination des « ratios promus-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 2021-072-4-4-1 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

**Avancement au grade de : Adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe**

<b>Rang</b>	<b>Nom / Prénom</b>	<b>Grade actuel</b>	<b>Promouvable à la date du</b>
1.	BLOIN Marie-Laure	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2026

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Total</b>
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

**ARTICLE 2** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en mairie,
- transmis au Centre de Gestion de la Charente-Maritime pour publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code général de la fonction publique susvisé,
- transmis au comptable de la collectivité.

**ARTICLE 3** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

**ARTICLE 4** : Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .

Fait à Arvert,  
Le 29 avril 2026,  
Le Maire,  
Marie-Christine PERAUDEAU

Publié le : 30 -04- 2026

